



DEPARTEMENT DE L'OISE

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE COMPIEGNE

**Date de convocation**

*Affichée et adressée  
aux membres du Conseil  
le 8 décembre 2022*

-----

**Liste des délibérations  
affichée et publiée sur le site  
internet**

le 19 décembre 2022

**Nombre de délégués**

*En exercice : 73  
Présents : 48  
Votants : 67  
Et à partir du rapport n°2 : 68 votants*

**Séance présidée par**

**Madame Sandrine DAUCHELLE**

**DEL 2022-1-56**

**AUTORISATION DE  
DEPENSES EN  
INVESTISSEMENT SUR  
L'EXERCICE 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS NOYONNAIS

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Madame Sandrine DAUCHELLE, Présidente, adressée aux délégués le huit décembre deux mille vingt-deux.

**Etaient présents :** M. LEGER, Mme MARTINS, M. BERANGER, M. DOLLE, M. WALLOIS, M. LAVIGNE, M. ARGIER, Mme ACHIN, M. DEFORCEVILLE, Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY, M. DOISY, M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. DELAVENNE, M. DUQUENNE-HORC, M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, M. PINCON, M. DEGAUCHY (*suppléant de M. LEFEBVRE, absent*), Mme DAUCHELLE, M. PAYEN, Mme FRANCOIS, M. LLOSE, Mme PONT, M. EL ASSAD, M. DUBOIS, Mme DA SILVA, M. LANGEVIN, Mme LEMFEDEL, M. GOULLIEUX, M. CLEMENT, M. FARAGO, M. CAKIROGLU, M. DEGUISE, M. BAJEUX, M. GROSJEAN, M. GRIOCHE, Mme LAMPAERT (*à partir du rapport n°2, avant le vote*), M. GUINET (*suppléant de M. THIERRY, absent*), M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. COGET, M. WATREMEZ, M. BASSET, M. FETRE, M. BARBILLON et M. DEFOSSE.

**Avaient donné pouvoir :** M. HARDIER pouvoir à M. DEPLANQUE, Mme CHAMPAGNE pouvoir à M. BAJEUX, M. COTTART pouvoir à M. DOLLE, M. DOUCET pouvoir à M. LANGEVIN, M. BANTIGNY pouvoir à M. PELEMAN, M. LOUVRIER pouvoir à M. WATTIAUX, M. BOISSELIER pouvoir à Mme MARTINS, M. NANCEL pouvoir à Mme DAUCHELLE, Mme VALCK pouvoir à M. LLOSE, Mme VANDEPUTTE pouvoir à M. PAYEN, Mme COPPENS pouvoir à M. CLEMENT, M. MONNIER pouvoir à Mme DA SILVA, Mme WOITTEQUAND pouvoir à Mme FRANCOIS, Mme LESNE pouvoir à M. GOULLIEUX, Mme BUREAU-BONNARD pouvoir à M. GRIOCHE, Mme HUGOT pouvoir à M. DEGUISE, Mme FONSECA pouvoir à GROSJEAN, M. LEBRUN pouvoir à Mme OPAT et M. BAREGE pouvoir à M. FETRE

**Etaient absents et excusés :** M. DESACHY, M. FOUCHER, M. GADACHA, Mme LAGANT, Mme LAMPAERT (*jusqu'au rapport n°2, avant le vote*) et Mme PONTHEUX.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Madame vanessa PONT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité par 66 voix pour (66 votants).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29 ;

Vu l'article L.232-1 du code des juridictions financières ;

Vu la délibération n° 22.1-12-1 du 14 avril 2022 approuvant le vote du budget principal 2022 ;

Vu les délibérations n° 22.1-12-2, 22.1-12-3 et 22.1-12-4 du 14 avril 2022 approuvant le vote des budgets annexes 2021 pour, respectivement, les budgets annexes Inovia, S.P.A.N.C. et A.E.S.N. ;

Vu les délibérations n° DEL.2022-1-29 du 30 juin 2022 approuvant les budgets supplémentaires du budget Principal et des budgets annexes Inovia, SPANC et AESN ;

Vu la délibération n° 22-1-43 du 29 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 portant sur le budget principal ;

Vu l'avis favorable émis par les membres présents de la Commission 1 (*Budgets, Moyens Généraux, Développement du Territoire, Economie, Emploi, Formation et Mobilité*), lors de la séance du 28 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis par les membres présents du Bureau Communautaire, lors de la séance du 5 décembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Madame la Présidente et après avoir entendu le rapport de Madame Marina MARTINS, vice-présidente en charge des finances et du contrôle de gestion ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 68 voix pour:

Article 1 : **AUTORISE** la Présidente à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets primitifs 2023, des dépenses nouvelles d'investissement 2023 tant sur le budget principal que sur les budgets annexes INOVIA, S.P.A.N.C. et A.E.S.N, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits relatifs au remboursement de la dette et aux participations et créances rattachées, selon l'annexe jointe.

Article 2 : **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification (ou publication) :

- par un recours gracieux, à nous adresser sous le présent timbre ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens étant précisé que ce dernier peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site [WWW.telerecours.fr](http://WWW.telerecours.fr) ;
- par la saisine de Mme la Préfète de l'Oise en application de l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente,  
Sandrine DAUCHELLE



La secrétaire de séance  
Vanessa PONT



**Certifie exécutoire**  
**Par Madame la Présidente**  
**Compte tenu de la réception**  
**en Préfecture le 22/12/22**  
**et de la publication et**  
**notification le 22/12/2022**

Madame la Présidente  
Sandrine DAUCHELLE



Destinataires :  
- Sous-préfecture ;  
- Direction des Finances ;  
- Perception ;  
- Archives ;  
- Chrono.

## Budget principal CCPN

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	EXERCICE 2022			MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2023
		Crédits ouverts	Restes A Réaliser	Dépenses éligibles (art.1612-1 du CGCT)	
001	Solde d'exécution section investissement reporté				
16	Emprunts et dettes	1 480 000,00			
20	Immobilisations incorporelles	252 205,00	98 185,00	154 020,00	38 505,00
204	Subventions d'équipement versés	351 500,00	7 500,00	344 000,00	86 000,00
21	Immobilisations corporelles	541 958,00	32 950,00	509 008,00	127 252,00
23	Immobilisations en cours	1 009 564,11	19 500,00	990 064,11	247 516,03
117	Création aire d'accueil	100 000,00		100 000,00	25 000,00
140	Extension ZAC du mont Renaud			0,00	0,00
141	Maison solidarité et insertion St-Blaise	70 480,00	3 480,00	67 000,00	16 750,00
144	Fibre optique	400 000,00		400 000,00	100 000,00
145	Gare de Noyon			0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	4 564,00		4 564,00	1 141,00
27	Autres immobilisations financières	67 370,00		67 370,00	16 842,50
040/041	Opérations d'ordre	205 000,00		205 000,00	51 250,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 482 641,11</b>	<b>161 615,00</b>	<b>2 841 026,11</b>	<b>710 256,53</b>

## Budget annexe A.E.S.N.

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	EXERCICE 2022			MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2023
		Crédits ouverts	Restes A Réaliser	Dépenses éligibles (art.1612-1 du CGCT)	
16	Emprunts et dettes	300 000,00			
20	Immobilisations incorporelles	250 836,00	43 130,00	207 706,00	51 926,50
21	Immobilisations corporelles	20 000,00		20 000,00	5 000,00
23	Immobilisations en cours	191 252,98	3 860,00	187 392,98	46 848,25
040/041	Opérations d'ordre	6 110,00			
001	Déficit d'investissement reporté	3 761 510,93			
<b>TOTAL</b>		<b>4 529 709,91</b>	<b>46 990,00</b>	<b>415 098,98</b>	<b>103 774,75</b>

## Budget annexe Inovia

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	EXERCICE 2022			MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2023
		Crédits ouverts	Restes A Réaliser	Dépenses éligibles (art.1612-1 du CGCT)	
16	Emprunts et dettes	845 000,00			
20	Immobilisations incorporelles	453 760,00	23 760,00	430 000,00	107 500,00
21	Immobilisations corporelles	609 260,00	1 260,00	608 000,00	152 000,00
23	Immobilisations en cours	3 264 103,80	19 630,00	3 244 473,80	811 118,45



040/041	Opérations d'ordre				
<b>TOTAL</b>		<b>5 172 123,80</b>	<b>44 650,00</b>	<b>4 282 473,80</b>	<b>1 070 618,45</b>

### Budget annexe S.P.A.N.C. Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	EXERCICE 2022			MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2023
		Crédits ouverts	Restes A Réaliser	Dépenses éligibles (art.1612-1 du CGCT)	
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00		5 000,00	1 250,00
21	Immobilisations corporelles	44 209,48		44 209,48	11 052,37
<b>TOTAL</b>		<b>49 209,48</b>	<b>0,00</b>	<b>49 209,48</b>	<b>12 302,37</b>

**Acte à classer****2022-1-56**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-22T09-13-24.00 ( MI242147247 )

Identifiant unique de l'acte : 060-246000756-20221215-2022-1-56-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : 2022-1-56 AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT  
SUR L'EXERCICE 2023

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : [2022-1-56.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[annexe.PDF](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/22 à 09:13

Par [SAUVE Marie](#)

Transmis

Date 22/12/22 à 09:13

Par [SAUVE Marie](#)

Accusé de réception

Date 22/12/22 à 09:19